



*Saint-Arnoult
en Yvelines*

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de Rambouillet

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 078-217805373-20230405-DM_2023_10-CC

COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

DÉCISION DU MAIRE

n° DM23/10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 2021/043 en date du 25 mai 2021 du Conseil Municipal portant délégations permanentes au Maire,

Considérant qu'il convient de signer une convention entre la commune et la Maison Elsa Triolet Aragon dans le cadre d'un partenariat pour l'organisation de trois manifestations communes, à savoir la Chasse aux oeufs, Poésie dans la Ville et Jardin en fête,

Madame le Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines, en vertu de la délégation n° 4 accordée par le Conseil Municipal de la délibération n°2021/043 en date du 25 mai 2021,

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer la convention annuelle d'objectifs avec la Maison Elsa Triolet Aragon, fixant les conditions financières et de partenariat pour la Chasse aux œufs, Poésie dans la ville et Jardin en fête.

ARTICLE 2

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui certifie en outre que la présente décision a été affichée à Saint-Arnoult-en-Yvelines le

À Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 05 avril 2023

Le Maire

Joëlle JÉGAT